



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu du CSAL-FS du 05 février 2024

A l'ordre du jour de ce Comité Social d'Administration Local (CSAL) – Formation Spécialisée (FS), la Direction avait inscrit :

- 1 – Désignation par les représentants du personnel du secrétaire de la formation spécialisée du CSAL-FS (pour vote)
- 2 – Travaux accueil Terrasson et déport de l'accueil du public (pour info)
- 3 – Suivi des accidents du travail (pour info)
- 4 – Suivi des fiches de signalement (pour info)
- 5 – Postes à risque, visites médicales annuelles (pour info)
- 6 – Point sur les formations CSAL-FS (pour info)
- 7 – Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

«Monsieur le Président,

Allez, on se dit tout... !

*Voilà la devise du nouvel Observatoire interne de la DGFIP qui permettra à chaque agent de répondre à l'enquête en ce début d'année 2024. Cet outil avait déjà permis en 2023 de situer le niveau de dégradation des conditions de travail de manière très forte à la DGFIP. Cet exercice permettra cette année encore de démontrer la démotivation et la colère des agents qui s'amplifient d'année en année. Après le Nouveau Réseau de Proximité, la DGFIP se tourne à présent vers la Politique Immobilière de l'État (PIE). Des changements seront inévitables. Pour **FO-DGFIP 43**, la PIE n'est qu'une déshumanisation des services où les agents n'auront plus de repères, ce qui d'un point de vue psychologique peut s'avérer catastrophique. En parallèle, se dessine la rémunération au mérite. **FO** rappelle que les agents n'ont pas besoin d'une telle rémunération qui va encore accentuer les tensions dans les services, ils attendent de véritables augmentations de salaires comme la hausse significative du point d'indice au moins à hauteur de l'inflation. Aussi, **FO-DGFIP** invite les agents à répondre en nombre à l'enquête et souhaite que les réponses apportées orientent des plans d'action cohérents afin d'améliorer correctement les conditions de travail.*

*Par ailleurs, **FO-DGFIP 43** insiste sur le fait que l'agent doit demeurer une priorité, à savoir sa protection dans un collectif de travail. Aussi, le syndicat rappelle aux agents l'existence de divers outils visant à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail tels que la fiche de signalement, tout comme le Registre Hygiène et Sécurité et le Registre spécial des dangers immédiats. **FO-DGFIP** dénonce également la volonté*

d'occulter la question de la suppression des effectifs comme cause des risques psychosociaux.

En ce qui concerne les travaux à Terrasson, d'une durée prévisionnelle de six mois, qui, soulignons-le, se dérouleront durant la campagne IR, qui vont concerner plusieurs services et impacter la vie quotidienne des agents (déménagement sur nouveau site, nouvelles méthodes de travail...). De nombreux agents se posent encore beaucoup de questions et manifestent leurs inquiétudes notamment sur l'accueil, la caisse... Les représentants FO-DGFIP 43 seront attentifs à ce que les agents puissent exercer leurs missions en toute sécurité, et à ce que l'accueil du public se fasse dans de bonnes conditions.

Pour FO-DGFIP 43, la gestion quotidienne des problématiques liées aux conditions de travail ainsi qu'à la sécurité des personnels demeure une priorité.»

En réponse à nos déclarations, le Président souligne l'importance de l'Observatoire interne qui, après une analyse objective des réponses apportées, permettra d'apporter des solutions pour améliorer les conditions de travail. Disons que si c'est pour faire une enquête pour en faire une cela ne sert à rien. Dans cette optique, nous sommes bien d'accord ! En ce qui concerne, la PIE, celle-ci a pris une ampleur considérable et les agents portent un regard démesuré sur sa mise en place. Ce ne sera pas la Révolution ! Quant à l'accueil, il s'agit d'un métier difficile. Les usagers continueront d'être accueillis en présentiel, mais précisions, sur rendez-vous. La rémunération au mérite, quant à elle, sera basée sur un vrai travail, sur des critères reconnus. Qu'en est il vraiment ? En résumé, les réponses apportées n'apportent rien de précis et les agents demeurent très inquiets.

1 – Désignation par les représentants du personnel du secrétaire de la formation spécialisée du CSAL-FS

A l'issue du vote à main levée, le candidat de Solidaires a été élu secrétaire de la formation spécialisée. Les procès verbaux continueront à être adressés à l'ensemble des organisations syndicales afin que chacun puisse proposer des modifications si besoin.

2 - Travaux accueil Terrasson et déport de l'accueil du public

Durant les travaux de Terrasson, l'accueil se fera, et ce à compter du 12 février, rue des Moulins et sera organisé en trois niveaux :

1/ Un voltigeur issu soit de l'équipe d'accueil soit du SIP sera présent dans le hall, qui, à l'aide d'une tablette, décidera de la suite réservée à la venue du contribuable (renvoi de la personne avec prise de rendez-vous ou accueil généraliste).

2/ L'accueil généraliste au niveau du recouvrement sera assuré par un voire quatre agents en période de campagne IR. Celui-ci consiste, selon la direction, à donner un simple bordereau de situation, et tout cela en quelques minutes chrono.... Quid des saisies, des mainlevées, des délais...? Cela nous semble un peu léger. Des échanges avec le contribuable seront nécessaires afin de connaître au mieux la raison de sa venue, de cerner sa situation fiscale, la recherche de ses identifiants et informations le concernant.

Il semblerait opportun que cet accueil soit assuré aussi par des agents du service qui assurent habituellement la mission de recouvrement ou tout du moins qu'un de ces

agents soit présent pour compléter l'équipe. Précisons que les agents disposeront d'une formation expresse d'une journée sur les applicatifs de recouvrement, le vendredi 09.02.

La caisse sera tenue par les agents du SGC et le contribuable devra obligatoirement présenter un document. Un deuxième TPE serait installé avec code flux SIP ou AMD (amende). Quelques questions se posent encore en matière de tenue de la comptabilité et vont faire l'objet d'une réflexion supplémentaire.

3/ L'accueil spécialisé se fera uniquement sur rendez-vous. Pour cela, deux petits bureaux seront dédiés à cette fonction et seront également utilisés par le SDIF, le PRS et le SPFE en cas de besoin. Par ailleurs, les agents installés dans ces bureaux seront isolés, leurs collègues leur tournant le dos. Les représentants du personnel **FO-DGFIP43** ont rappelé l'importance de la sécurité des agents.

Le public sera informé du déport de l'accueil de Terrasson vers la DDFIP par voie de presse. Dans le hall de la direction, trois ou quatre rangées de sièges de trois places seront installés.

La direction reconnaît qu'il s'agit d'un système imparfait mais que c'est pour une période provisoire, de quelques mois quand même. Il s'agit d'un accueil «dégradé».

L'installation semble précipitée.

En ce qui concerne les agents du SIP, ils se gareront au parking Fontanille et disposeront d'un forfait horaire de 20mn par jour pour compenser le trajet pédestre (et encore ce n'était pas gagné!). Ils pointeront à l'entrée et à la sortie du bâtiment rue des Moulins (et à Terrasson, s'ils s'y rendent pour travailler en dehors du temps d'accueil).

Les représentants du personnel **FO-DGFIP 43** se sont abstenus lors du vote car si certains points ont été abordés et finalisés tels que les pointages, le parking et les temps de déplacement pris en compte pour les agents d'autres restent en suspens telles que la sécurité, la composition des équipes en accueil généraliste, la comptabilité..

3 – Suivi des accidents du travail

En 2022, 7 accidents du travail ont été recensés qui ont donné lieu à 46 jours d'arrêt de travail. En 2023, 3 accidents ont été comptabilisés pour lesquels il y a eu 4 jours d'arrêt de travail.

4 – Suivi des fiches de signalement

En 2022 4 fiches de signalement ont été faites. En 2023, il y en a eu 5. Enfin, en 2024, 2 fiches ont déjà été rédigées sur le seul mois de janvier. Dans la plupart des cas, celles-ci donnent lieu à l'envoi d'un courrier au redevable.

5 – Postes à risque, visites médicales annuelles

En plus des visites quinquennales, le médecin reçoit annuellement certains agents. Certains pour des visites à surveillance médicale spéciale liées aux postes qu'ils occupent, 41 agents sont concernés et d'autres pour surveillance particulière. Ces derniers sont au nombre de 36. Le médecin n'a pas réussi à assurer toutes les visites dans la mesure où elle ne peut que venir quelques jours par mois en Haute-Loire. Cette dernière étant absente le jour de la réunion, nous n'avons pas eu son rapport exact.

FO DGFIP 43 a posé la question de l'absence de visites pour les CDL, qui, par le passé, faisaient partie de la liste surveillance médicale spéciale.

Des compléments d'informations seront apportés lors du prochain CSAL.

6 – Point sur les formations CSAL-FS

En 2024, dans le cadre du marché interrégional, des choix devront être faits en ce qui concerne certaines formations devenues trop coûteuses, notamment sur les risques routiers.

7 – Questions diverses

Le calendrier des prochaines instances sera adressé aux représentants du personnel après validation par la direction.

Des visites de sites vont être programmées dans le cadre de la Formation Spécialisée (FS).

Les représentants FO-DGFIP 43 : Karine VEYSSEYRE , Nathalie REYNAUD, Nathalie PORTAL et Fabienne Brun, expert

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Karine VEYSSEYRE Trésorerie hospitalière ou Claire GRANGE Direction)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

N° DGFIP :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à , le

Signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu